

La maison des Paulines, 2

François Salaun (1731-1816), 1



Avant de poursuivre l'histoire de la *maison des Paulines*, je me dois de vous parler de François Salaun qui a eu un rôle non négligeable dans l'histoire de Guerlesquin.

Avec François Léon, adjudicataires initiaux de l'ex-*maison des Paulines Bien national*, ils se sont fait remplacer dans l'acquisition le 26 floréal an I (15 mai 1793) chez Maître Le Gall, habile notaire morlaisien, par Guillaume Le Lay dit *Le Lay-Grand Hugen*.

Celui-ci, né à *Kerudoret* sur les rives du Douron, était ainsi appelé car il possédait des biens à *Grand Hugen*, dans *la montagne* (le *méné*) au sud de la commune de Lannéanou.

Il est sûr que Léon, le voisin, et Salaun, du *Lez*, étaient de connivence avec Le Lay pour l'achat de l'ancien couvent. François Salaun, originaire de Lannéanou comme Le Lay, est cousin germain de Françoise Salaun (1749-1813), épouse de Le Lay, plus précisément son *demi-cousin germain*. Jean Salaun (? -1735), le père du premier, est demi-frère d'Yves Salaun (1721-1752), père de la seconde, le grand-père, Guillaume Salaun, ayant eu deux épouses, Françoise Le Meur (1686-1729), mère d'Yves, puis Jeanne Bourven (? -1714), mère de Jean.

C'est après son mariage avec Marie Le Lan à Guerlesquin en juillet 1747, que François Salaun est venu s'installer au Lez dans notre commune, où sont nés leurs sept enfants et où il mourra en 1816. Si Marie Le Lan n'était pas morte en 1771 (au Lez), aurait peut-être calmé les ardeurs révolutionnaires de son époux. Nul ne le saura.

L'époque dans laquelle on vit alors est l'une des plus violentes de notre grande Révolution et de toute notre Histoire.

Le premier mai 1791, après les démissions en chaîne et sous divers prétextes (âge, fatigue, absence de disponibilité,..) de plusieurs responsables de la commune, Salaun, 60 ans, prend les fonctions de *Procureur de la commune* abandonnées le 6 avril par Doussinet, un homme modéré.

Salaun va exercer cette fonction avec une grande rigueur. Il l'abandonnera pour prendre celle de maire quand François Le Foll (1718-1799), le maire en place lâchera le manche à l'été 1793. Pour sauver sa peau. Il avait 75 ans...

Dans son ouvrage *Guerlesquin, bases des pouvoirs communaux* publié en 1989 aux éditions Beltan, l'ethnologue Patrick Le Guirriec commente ainsi l'abandon de poste de Le Foll :

Le maire Le Foll, qui avait déjà subi les brimades des révolutionnaires, démissionne et il est remplacé par un partisan de Buhot (p 107).

Que François Salaun ait été *partisan* de l'infâme Buhot, l'ignoble *Buhot de Kersers* appelé aussi *Kersers*, successivement *prêtre constitutionnel* (vicaire) à Plougras en octobre 1792, puis *curé constitutionnel* à Guerlesquin en fin du mois suivant, puis *Procureur de Guerlesquin* en mai 1793, puis *Agent national* dans les fonctions d'*accusateur public* en avril 1794, envoyé au bagne de l'île de Ré par le Directoire en 1799, gracié (sur une intervention curieuse de Siéyès) quelques mois plus tard, et revenu à Mini Riou au-dessus de Guic au début de 1802, objet ensuite de plusieurs condamnations de droit commun, c'est assez incontestable.

Je veux cependant dire ici aux descendants de notre François Salaun et notamment aux amis généalogistes amateurs parmi eux, que dans toutes mes recherches je n'ai pas trouvé le moindre acte criminel commis par leur ancêtre susdit.

Voici ma transcription de la lettre de démission du maire Le Foll évoquée plus haut, et, pour les amateurs, ensuite la photo du document (que l'on trouve aux AD 29 en 521 E Dépôt 2).

*république française
Département du finistère
District de morlaix
Commune De Guerlesquin, Chef lieu de
Canton
Demission du citoyen François
foll de la Mairie.
Ne pouvant plus sortir de chez moy pour
me rendre à aucune assemblée n'y monter
a la maison Commune Surtout Depuis ma
malheureuse Chute du haut de L'escaillier
qui y conduit, je porte ma Démission Sur
Le present register de la mairie dudit Lieu
En Déclarant dès ce moment ne plus m'en
mêler d'aucun acte En la ditte qualité, le tout
autorisé par La Lettre au directoire du dit
morlaix Du Cinq Du Courant, & ay Signé
Sauf a me faire rembourser de Ce que J'ai
avancé jusqu'icy pour la Commune & Sera
La presente Demission avec La ditte Lettre
Lue & publiée au prône de la grand-messe,
& à L'issue dans Le Cimetière afin que
Personne n'en ignore & qu'on ait a Convoquer
une assemblée de la ditte Commune pour
Délibérer Sur Le tout. Ce jour Sept Juillet
mil Sept cent quatre vingt treize L'an*

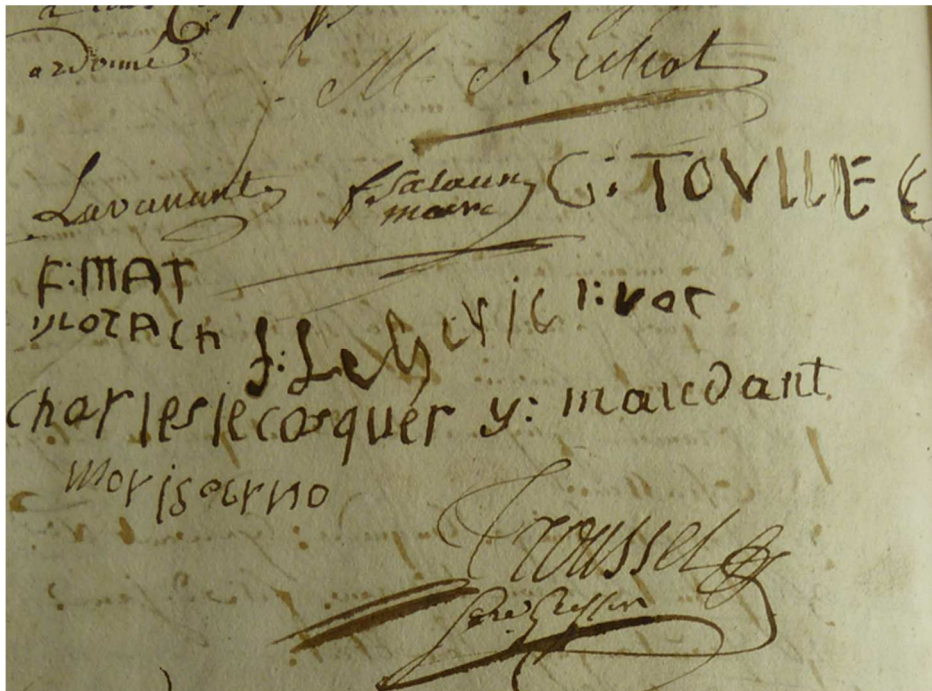
(Le public françois)
De partement d'Anjou.
District de Marais.
(Commune de Querlonquin, chef lieu de
Canton.)

126. J.

Demission de citoyen françois
foll de la Mairie.

Ne pouvant plus soter ne par moy je ne
me rendre à aucune assemblée ny monter
à la maison commune surtout depuis ma
malheureuse chute du haut de la Bastille
qui y conduit, j'ay porté ma demission sur
le present registre de la mairie dudit lieu
En déclarant desormais ne plus mon
mal de l'ancien acte de ladite qualite, et tout
autoriser par la lettre au directeur dudit
marais susd. susd. et ay signé
sans autre faire rembourser ce que j'ai
payé jusques pour la commune, & sera
la presente demission avec l'acte de
l'acte & publiée au prison de la grande-mairie,
& à l'issue sans defimation, afin que
personne n'en ignore, & qu'on ait a envoyer
une assemblée de ladite commune pour
delibérer sur tout. Et pour ce j'ay quitté
mit sept cent quatre vingt dix, dans
second de la Republique française, d'aujourd'hui
Le foll

Dans l'après-midi suivant cette démission le *19 messidor An I* (7 juillet 1793), Buhot installait Salaun dans ses nouvelles fonctions. Salaun signait dès lors *f. Salaun* maire au bas du compte rendu de la délibération du jour.



The image shows a fragment of a handwritten document on aged, yellowed paper. At the top, there is a signature that appears to be 'M. Buhot'. Below it, the name 'SALAUN' is written in large, bold, capital letters, with 'maire' written underneath it. To the right of 'SALAUN' is another name, 'G. TOVILLE'. Below these, there are several lines of text, including 'F. MAT', 'VLOZACH', 'J. Le Lay', 'CHARLES RECOQUER y: marchand', and 'MOYISOEYHO'. At the bottom, there is a large, stylized signature that looks like 'C. TOVILLE'.

J'oubliais de le signaler..., lorsque le *13 floréal de l'An I* (2 mai 1793), Léon et Salaun ont bataillé pour acheter la *maison des Paulines* et la *Chapelle Saint-Jean*, François Salaun avait déjà l'expérience d'une adjudication de *Bien national*. C'est dit dans l'article de ce blog *Biens Nationaux*, 1. Le 17 août 1792, notre François s'est fait adjuger pour 200 livres une rente convenancière sur le *Convenant de Saint Trémeur*, un *Convenant* qu'il connaissait bien car il en était lui-même le *convenancier* avant que le bien ne soit saisi.

Au fait, s'il a ensuite été sévère, mot un peu faible, dans ses fonctions municipales pour les représentants ou les proches de l'ancien clergé, ne serait-ce pas parce ce qu'il avait trouvé que ceux-ci lui faisaient payer trop cher ses *droits convenanciers*. Une hypothèse, bien sûr...

Vous savez qui était l'un des derniers compétiteurs dans cette vente aux enchères ? Surprise surprise, un certain Guillaume Le Lay, le cousin de François.

François Salaun sera maire de Guerlesquin jusqu'à fin 1795. Ensuite, il n'y a plus eu de maire pendant un bon moment à la tête de la municipalité, mais un *président*, Mérien.

à suivre